

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 octobre 2022

Convocation du 28/09/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Vincenzo AGRELO, Philippe VARIN et Mireille FOURMOND.

Absents : : Frédéric BRUERE, Christophe GAIGNON

Bons pour pouvoirs : Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD

Christophe GAIGNON à Isabelle JOREAU

DCM 2022-33 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

La commission tourisme s'est réunie lundi 19 septembre 2022 afin de revoir les tarifs du gîte équestre et touristique jugés trop élevés.

De ce fait, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la halte équestre – « gîte » à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

Chambre 2 personnes

1 nuit : 75 €

Chambre 4 personnes

1 nuit : 95 €

Dortoir 1 personne

1 nuit : 30 €

Dortoir complet 6 personnes

1 nuit : 150 €

Gîte complet
1 nuit : 400 €
2 nuits : 700 €
3 nuits : 1.050 €
4 nuits : 1.300 €
5 nuits : 1.550 €
6 nuits : 1.800 €
7 nuits : 2.000 €
8 nuits : 2.285 €
9 nuits : 2.570 €
10 nuits : 2.855 €
11 nuits : 3.140 €
12 nuits : 3.425 €
13 nuits : 3.710 €

Accueil cheval
1 nuit : 15 €

* Pour le gîte complet pour une réservation au-delà de 14 nuits, il faudra contacter la mairie au 02.41.52.02.82.

* Capacité maximum 15 personnes.

* Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)

* Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/10/2022
Et de la publication le 6/10/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 6/10/2022
Le Maire,
Armelle PONCET

Le secrétaire

